

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple - Un But - Une Foi Commune des Parcelles Assamies Quartier de l'Unité 08

CERTIFICAT DE DOMICILE

Je soussigné, Monsieur Aladji Ndiaye, Délégué de Quartier l'a l'Unité 08 des Parcelles Assainies, domicilié au N°501, certifie que le (la) dénommé (e) :

Prénoms-Nom: Dagahara Pa

Date et lieu de Naissance:

ostos/1924 à Manel

Est régulièrement domicilié (e) à l'Unité 08 des Parcelles Assainies au Numéro : 1272 1986 mer 65 Délivrée le Carte d'Identité Nationale N°

Chez: Floriadon, Ba

En foi de quoi, je signe le présent Certificat pour servir et valoir ce que de droit

Droit de timbre 200 Francs

Fait à Dakur, le Todons Le Délégué de Quartier 7776 00

[]: FJ 516.514] Dalar Monsieur le Directuer Général le Vigilus Daken objet: Demande d'emploi Monsieu le Directeur, Je viens pou la presente, sollicater en emploi stans votre belle entreprere de Se cerité gardenage. Je sois libre le tout en gazement et prêt à pardre revoice les que vous la desinez. les Joi une modelé esquince dont ce de Dans l'alterte d'une suite favorable à ma dencende veilles, agreer, Monsieur le Duccleer, mes salutations les plus destinquées. l'interesse

torrema ob

REREPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple -Un But - Une foi

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N°3

COUR D'APPEL DE SAINT LOUIS

(décret n°63-727 du 30 octobre 1965 relatif au casier judiciaire chapitre IV)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MATAM

N°6.443/2019 / GREFFE / TGI. MTM

		The D.	RO		
Concernant le (a)		and the same of th	the state of the s		
Fil de (Père)	2. 0.040.000.000.000.000.000.00				
Et de (Mère)		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		Camara	
Né (e) le	1	01 02	1 1974	,	•••
A		Komel			
Domicile		Kanel			
Etat civil de fami	lle :	Marie			
	:	SENEGALAISE			
			peines privatives de liberté		

Date des	Cours ou	Nature des	Date des i	Nature et durée	Observations
condamnations	Tribunaux	crimes ou délits	crimes ou délits	des peines	
		DEFENDANCE CON	LASMER AUDICIASTE ADE INSTANCE DE UNIAM ANT		12/28/6 ES

Prononcées par une juridiction répressive sénégalaise (article 734 du Code de Procédure Pénale)

Droit de délivrance500f

Visa du Parquet

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

POUR RELEVE CONFORME

L'ADMINISTRATEUR DU GREFFE

